

*Me Pierre Pelletier*  
*Avocat*

2843, rue des Berges  
Lévis (Québec) G6V 8Y5

Téléphone : 418 903-6886  
Cellulaire : 418 928-1971  
Télécopieur : 418 650-7075  
Courriel : [pelletierpierre@videotron.ca](mailto:pelletierpierre@videotron.ca)

Lévis, le 4 septembre 2014

**Par courriel et dépôt au SDÉ**

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bur. 255  
Montréal QC H4Z 1A2

**OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services  
de transport pour l'année 2015  
R-3903-2014  
Budget de l'AQCIE et du CIFQ**

---

Chère Consoeur,

Lors de leur demande d'intervention du 21 août 2014, l'AQCIE et le CIFQ avaient demandé un délai pour la production de leur budget dans l'attente d'une décision quant à la rétention des services d'un expert appelé à traiter de la problématique liée à l'efficacité du demandeur.

En prenant connaissance de la lettre déposée au SDÉ, le 28 août 2014, par la Régie dans le cadre du dossier R-3897-2014, l'AQCIE et le CIFQ en sont venus à la conclusion que l'objet de l'expertise considérée serait traité dans ce dossier dans un avenir rapproché. En vue d'éviter toute redondance à cet égard, l'AQCIE et le CIFQ en sont venus à la conclusion qu'il y a lieu de renoncer aux services d'un expert sur cette question dans le présent dossier. Ils produisent donc avec la présente un budget ne comportant pas de frais d'expert sur cette question, tout en réitérant leur intention de traiter de divers postes relatifs aux charges d'exploitation et au revenu requis du demandeur.

L'AQCIE et le CIFQ ont par ailleurs pris connaissance des commentaires du Transporteur quant aux enjeux soulevés par eux relativement à la planification du réseau, au maintien de sa fiabilité et aux investissements importants qui y sont consentis. Ils entendent évidemment participer au processus encadré par l'annexe K, mais ils entendent questionner aussi les éléments d'information faisant partie de la pièce HQT-9, document 1.

L'AQCIE et le CIFQ ont aussi pris connaissance des commentaires du Transporteur relatifs à la répartition des coûts afférents aux interconnexions. Ils comptent soumettre à la Régie que le contexte actuel diffère de celui qui prévalait lors des décisions D-2006-66 et D-2009-015, notamment en ce que peu d'interconnexions permettent effectivement l'importation de puissance au bénéfice de la charge locale.

Je vous prie d'agréer, chère Consoeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

*(s) Pierre Pelletier*

**Pierre Pelletier**

PP/sb

c.c. Me Yves Fréchette